

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 10 octobre 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

05 octobre 2023

Date d'affichage:

05 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCHE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Dominique DEBAUX par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: PASSAGE DU RALLYE DES VINS (ÉDITION 2024) SUR LA COMMUNE : ACCORD DE PRINCIPE - DE_2023_41

Dans le cadre de la 41ème édition du Rallye des Vins Mâcon 2024 qui se déroulera les 07, 08 et 09 juin 2024, le comité d'organisation de la manifestation prépare les épreuves spéciales chronométrées de ce rallye.

Une nouvelle épreuve spéciale est en cours de réflexion, il s'agit de Chaintré-Pruzilly qui se déroulera le samedi 08 juin 2024.

Cette épreuve traverse respectivement les communes suivantes : Chaintré, Chânes, Leynes, Saint Vérand, Saint Amour Bellevue, Pruzilly, Juliéna et Cenves.

Le territoire de la commune de Chânes étant concerné, il est nécessaire d'avoir l'accord du conseil municipal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de donner un avis favorable au passage du Rallye des Vins sur la commune de Chânes le samedi 08 juin 2023,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/10/2023
et publié ou notifié
le 12/10/2023



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

RF Préfecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/10/2023 071-217100841-20231010-DE_2023_41-DE